

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Avril 2025



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 80,95%.

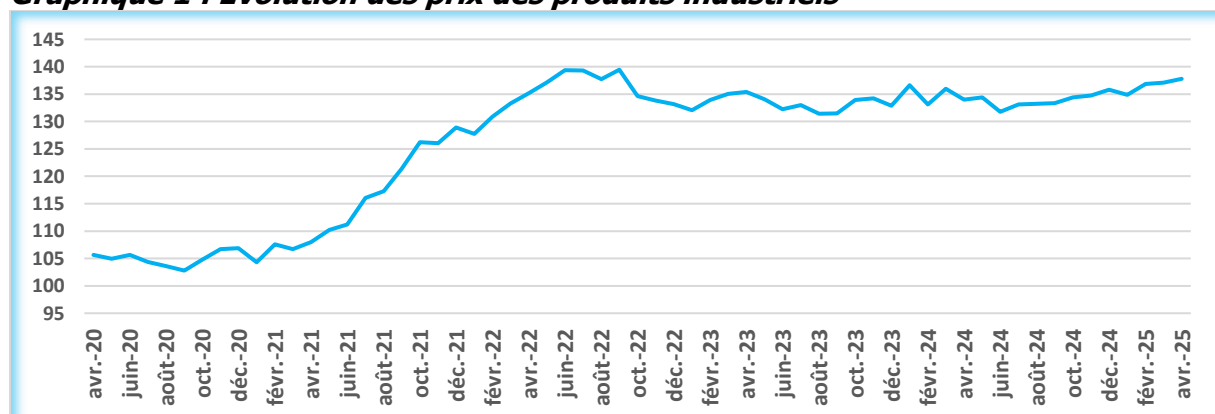
ANALYSE D'ENSEMBLE : Les prix de la production industrielle se relèvent de 0,5% au mois d'avril 2025

L'activité industrielle est marquée, en avril 2025, par une hausse de 0,5% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation avec l'augmentation des prix des produits des industries extractives (+1,3%) et des industries manufacturières (+0,2%). En revanche, il est noté une stabilité des prix des produits des industries environnementales ainsi que ceux de l'électricité, eau et gaz, sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton s'accroissent de 2,8% en avril 2025, sous l'effet, principalement, de l'accroissement de ceux des produits des industries extractives (+7,9%) et manufacturières (+1,4%). Sur les quatre premiers mois de 2025, les prix de production industrielle s'apprécient de 1,3% comparativement à leur niveau à la période correspondante de 2024.

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix se bonifient de 4,8% en variation mensuelle et se rétractent de 19,5% en variation annuelle. De même, ils baissent de 14,1% en cumul sur les quatre premiers mois de 2025 relativement à la période correspondante de 2024.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD

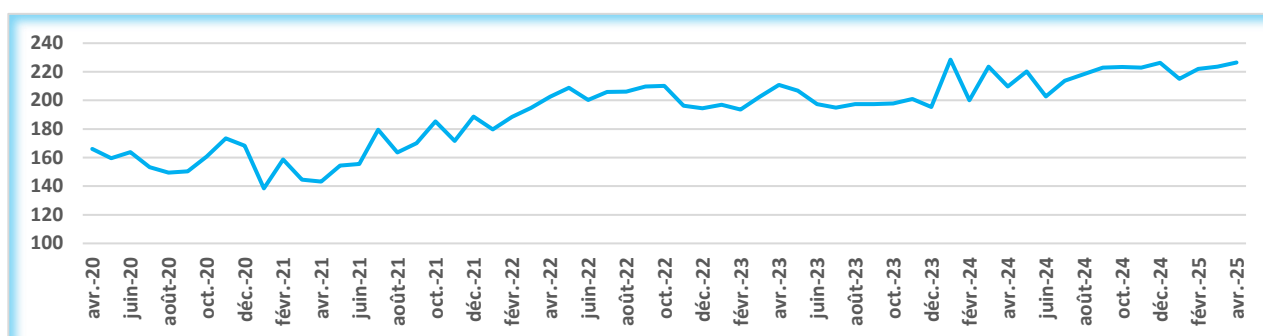


ANALYSE SECTORIELLE

Les prix des produits des industries extractives augmentent

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives se relèvent de 1,3% au mois d'avril 2025, en relation avec la hausse des prix des minerais métalliques (+3,1%) et des autres produits des industries extractives (+1,3%). De même, ils augmentent de 7,9% comparativement à leurs niveaux en avril 2024. En cumul sur les quatre premiers mois de 2025, ils s'accroissent également de 2,9% relativement à la période correspondante de l'année précédente.

Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives



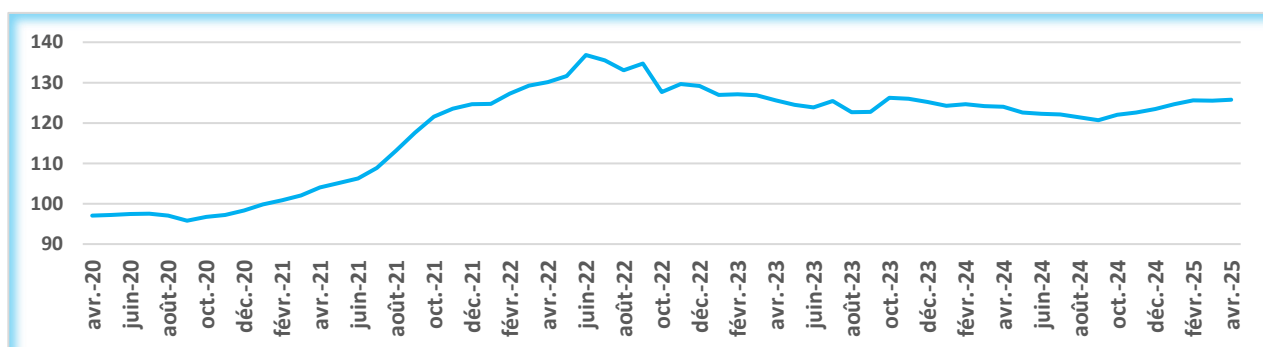
Source : ANSD

Les prix des produits des industries manufacturières se renforcent

Au mois d'avril 2025, les prix des produits manufacturiers s'accroissent de 0,2% en variation mensuelle, sous l'effet de la hausse des prix des produits chimiques et pharmaceutiques (+3,1%) et des produits agroalimentaires (+0,4%). Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse des prix des produits du raffinage et de la cokéfaction (-11,3%) et des produits métallurgiques et de fonderie (-0,9%). Par ailleurs, il est noté une constance des prix des matériaux minéraux, des papiers et cartons, des produits textiles et articles d'habillement et du cuir travaillé et articles de voyage.

Relativement au mois d'avril 2024, les prix des produits des industries manufacturières s'apprécient de 1,4% au mois sous revue, sous l'effet, particulièrement, de la hausse des prix des produits des industries chimiques et pharmaceutiques (+14,7%). En cumul sur les quatre premiers mois de 2025, les prix de cette branche s'accroissent de 0,9% comparativement la même période de 2024.

Graphique 3 : Evolution des prix des produits des industries manufacturières



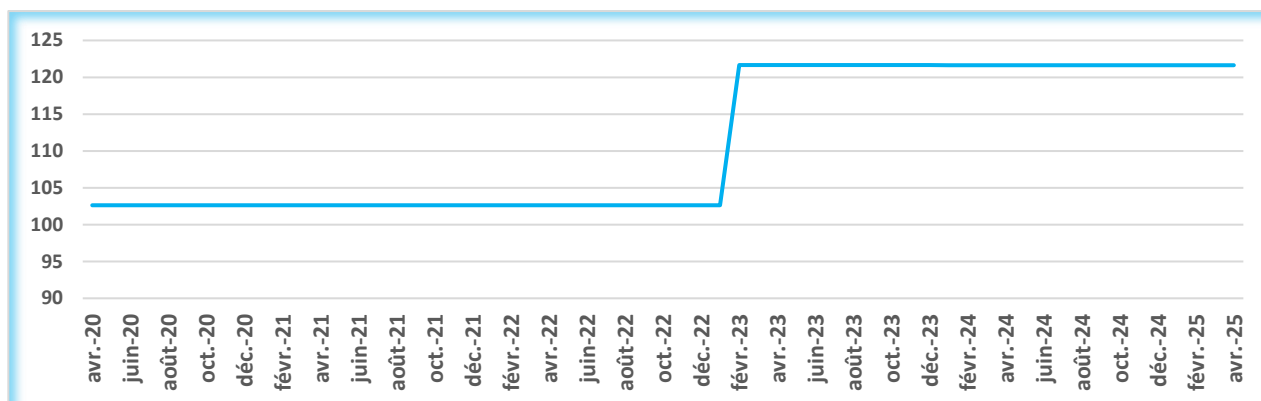
Source : ANSD



Les prix des industries d'électricité, gaz et eau stagnent

En avril 2025, les prix des industries d'électricité, gaz et eau demeurent stables en variation mensuelle. De même, ils n'ont pas connu d'évolution en variation annuelle et en cumul sur les quatre premiers mois de 2025.

Graphique 4 : Evolution des prix des industries d'électricité, gaz et eau

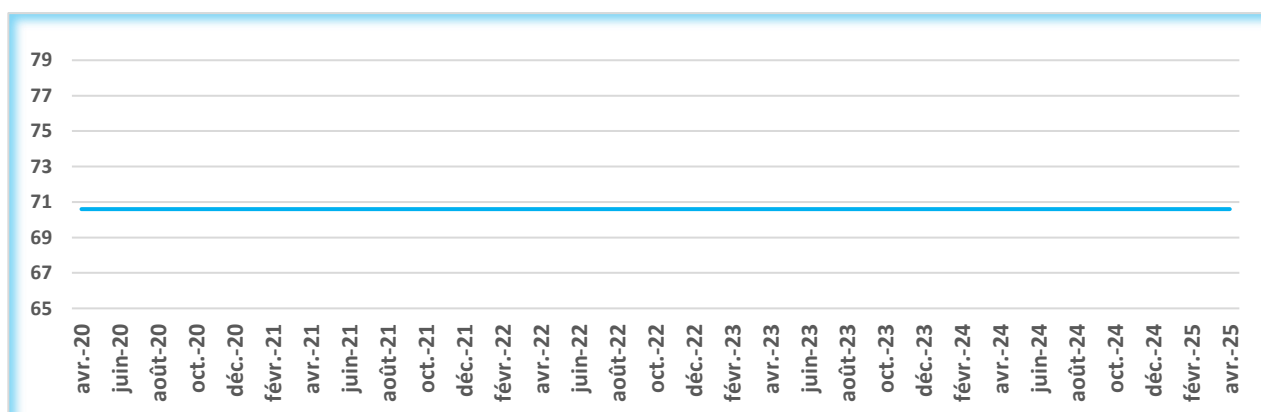


Source : ANSD

Les prix des produits des industries environnementales restent constants

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en avril 2025, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont pas également évolué. De même, ils restent constants en cumul sur les quatre premiers mois de 2025 comparativement à la même période de 2024.

Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales



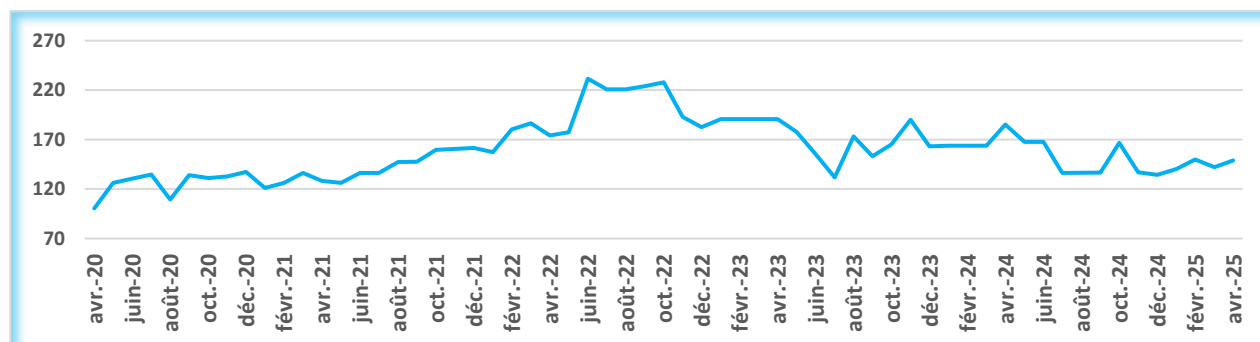
Source : ANSD



Un accroissement des prix de l'industrie d'égrenage de coton

Les prix de l'industrie d'égrenage de coton se bonifient de 4,8% en variation mensuelle. En revanche, ils se rétractent de 19,5% en variation annuelle. De même, ils baissent de 14,1% en cumul sur les quatre premiers mois de 2025 relativement à la période correspondante de 2024.

Graphique 6 : Evolution des prix de l'industrie d'égrenage de coton



Source : ANSD



Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMAre 1	BRANCHE D'ACTIVITES	Avril-24	Fev-25	Mars -25	Avril -25	Evolution (en %)		
						Avril -25/ Mars.-25	Avril -25/ Avril -24	04mois - 25/ 04 mois - 24
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	209,8	222,0	223,5	226,4	1,3	7,9	2,9
06	Hydrocarbures		100,4	100,4	100,4	0,0	-	-
07	Minerais métalliques	204,7	263,7	266,8	275,1	3,1	34,4	31,0
08	Autres produits des industries extractives	201,9	173,2	175,5	177,9	1,3	-11,9	-21,4
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	124,0	125,6*	125,5*	125,7	0,2	1,4	0,9
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	128,5	128,4	128,5	128,9	0,4	0,4	-0,2
10	Produits alimentaires	135,2	133,5	133,6	134,2	0,4	-0,8	-1,4
11	Boissons	79,9	93,0	92,9	93,0	0,0	16,4	16,1
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	111,7	111,7	111,7	111,7	0,0	0,0	0,0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	37,7	37,7	37,7	37,7	0,0	0,0	0,0
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,9	100,9	100,8	100,8	0,0	-0,1	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	111,2	100,7	100,6	89,2	-11,3	-19,7	-10,8
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	106,3	118,5	118,2	121,9	3,1	14,7	10,9
20	Produits chimiques	101,8	115,6	115,1	119,8	4,0	17,6	12,7
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	108,2	109,8	110,3	108,3	-1,8	0,1	1,6
23	Matériaux minéraux	111,0	109,5	108,7	108,8	0,0	-2,0	-2,0
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	183,8	171,1*	174,1*	172,6	-0,9	-6,1	-7,2
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	181,7	168,6*	171,7*	170,1	-0,9	-6,4	-7,6
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	154,7	154,5	155,1	154,6	-0,3	-0,1	0,0
31-33	Autres industries manufacturières dont...	135,6	137,9	132,4	134,0	1,2	-1,2	-0,4
31	Meubles et matelas	117,1	121,3	111,2	114,1	2,6	-2,6	-0,8
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	0,0	0,0
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	121,7	121,7	121,7	121,7	0,0	0,0	0,0
35	Electricité, gaz	126,2	126,2	126,2	126,2	0,0	0,0	0,0
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	Déchets collectes, traites et élimines	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	134,0	136,9	137,1	137,8	0,5	2,8	1,3
01	Egrenage de coton	185,2	149,9	142,2	149,1	4,8	-19,5	-14,1

Source : ANSD

* mises à jour.



Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE & Mansour Laye THIAW**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Elhadji Gana NDIAYE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

